



**délibération :  
D\_2022\_6\_14**

Nombre de délégués en  
exercice : 60

Présents : 41

Votants : 50

**Objet : Etudes à  
l'échelle du territoire  
de la Communauté de  
Communes Bassée  
Montois pour la prise  
de compétence  
"assainissement  
collectif"**

L' an deux mille vingt deux, le mardi 13 décembre à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Commune de Vimpelles, sous la présidence de Monsieur DENORMANDIE Roger, Le President.

Date de convocation du : 06 Décembre 2022

**Titulaires** : Monsieur MIRVAULT Dominique, Monsieur CHAPLOT Jean-Luc, Monsieur POTAGE Jean-Claude, Monsieur CARRASCO Alain, Madame JACSONT Geneviève, Monsieur MASSET Julien, Madame RIOTTE Corinne, Monsieur CABOUSSIN Luc, Monsieur DELANNOY Jean-Pierre, Monsieur RAY Daniel, Monsieur BORZUCKI Jean-Claude, Monsieur GODRON Charles, Madame LEMORE Christine, Madame GUERINOT Laurence, Monsieur LAMOTTE Xavier, Monsieur FENOT Jean-Paul, Madame VERRIER Laure, Monsieur CHANTRE Brice, Madame VILLIERS Nadine, Monsieur GYARMATHY Stéphane, Monsieur GENON Fabrice, Monsieur FRAPPAT Didier, Madame SIVANNE Evelyne, Monsieur DENORMANDIE Roger, Madame PODOROJNIY Anastasia, Monsieur FENOUILLET Didier, Monsieur CAPMARTY André, Madame MOREAU Patricia, Monsieur GAUTRY Jean-Claude, Monsieur CHAIGNEAU Jean-Louis, Monsieur CHAUVIN Marc, Monsieur PACHOT Joël, Madame DELATTRE Nadine, Madame FLON Martine, Monsieur VERBRUGGE Christophe

**Suppléant(s) en situation délibérante** : Monsieur CHAINEAU Francis, Monsieur CHARLE Daniel, Monsieur LAGAN Thomas, Monsieur LUCQUIN Gilles, Monsieur PEZET Eric, Madame RIBAUT Marie-Pierre

**Pouvoirs** :

Monsieur SOUCHAL Georges a donné pouvoir à Monsieur DELANNOY Jean-Pierre

Madame BANOS Stéphanie a donné pouvoir à Monsieur CHANTRE Brice

Monsieur MONDO Thierry a donné pouvoir à Monsieur GENON Fabrice

Madame SOSINSKI Sandrine a donné pouvoir à Monsieur DENORMANDIE Roger

Madame LEFEBVRE Julie a donné pouvoir à Monsieur GODRON Charles

Monsieur BOURLET Jean-Pierre a donné pouvoir à Monsieur LAMOTTE Xavier

Monsieur MAURY Yannick a donné pouvoir à Madame MOREAU Patricia

Madame BENOIT Florence a donné pouvoir à Monsieur CABOUSSIN Luc

Madame GRANERO Agnès a donné pouvoir à Monsieur MASSET Julien

**Absent(s)** : Madame LETERRIER Carine, Monsieur BEAULIEU Raphaël, Monsieur ROSSIERE-ROLLIN Serge, Madame SAMSON Véronique, Monsieur DEMAEGDT Bruno, Monsieur CARRASCO Gérard, Madame RICHARD Gisèle, Monsieur DE RYCKE Régis

**Excusé(s)** : Monsieur CAMUSET Pascal, Monsieur SOUCHAL Georges, Madame BANOS Stéphanie, Monsieur MONDO Thierry, Monsieur HERMANS Emric, Madame SOSINSKI Sandrine, Madame LEFEBVRE Julie, Monsieur LESAGE Cédric, Monsieur BOURLET Jean-Pierre, Monsieur FORGET Michel, Monsieur FLAMEY Francis, Monsieur MAURY Yannick, Madame BENOIT Florence, Monsieur JAMBUT Gérard, Monsieur POULAIN Michel, Madame CHARLES Sabine, Madame GRANERO Agnès

**Secrétaire de Séance** : Madame Laurence GUERINOT

Vu les lois NOTRe (07/08/15), Ferrand (03/08/18), Engagement et proximité (27/12/19) et SDS (21/02/22) ;  
Vu les statuts de la Communauté de communes Bassée Montois ;  
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 6 décembre 2022 ;

Considérant le transfert obligatoire, au plus tard au 1er janvier 2026, des compétences « eau potable » et « assainissement » aux Communautés de communes ;

Considérant que la Communauté de communes Bassée Montois est concernée uniquement par le transfert obligatoire de la compétence assainissement collectif et potentiellement à titre optionnelle par la gestion des eaux pluviales urbaines ;

Considérant la nécessité d'appréhender, dans les meilleures conditions, les impacts technico-financiers de ce transfert de compétences par le biais d'une étude de gouvernance et d'en anticiper les conséquences budgétaires, de gestion patrimoniale et de moyens humains ;

Considérant l'adhésion de la Communauté de communes au groupement d'intérêt public « ID 77 » et sa possibilité de bénéficier d'un appui d'ingénierie départementale ;

Considérant les premiers éléments d'information apportés par les services du Département, de la DDT de Seine-et-Marne et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) aux services techniques intercommunaux ;

Considérant qu'il convient, pour la Communauté de communes, de s'attacher les services d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour définir le contenu de cette étude et l'appuyer jusqu'à son lancement et son suivi ;

Considérant que le budget prévisionnel de ces études est estimé, en première approche, à 125 000 € HT décomposé comme suit :

- AMO estimé à hauteur de 25 000 euros HT avec la tranche optionnelle « Animation et suivi de l'étude de gouvernance » ;
- Etude de gouvernance estimée à hauteur de 100 000 euros HT ;

Considérant l'existence de subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) pour ces d'études à hauteur de 80% ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à la majorité :

- De solliciter l'ingénierie départementale via « ID 77 » pour aider la Communauté de communes à recruter un AMO qui l'accompagnera dans le choix et le suivi d'un groupement de bureaux d'études ayant pour mission la réalisation de l'étude de gouvernance ;

- D'autoriser Monsieur le Président à s'engager dans la démarche de réalisation d'une étude de gouvernance sur son territoire ;

- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter les subventions de l'AESN à hauteur de 80 % ;

- D'établir le planning prévisionnel suivant :

Etape 1 : choix d'un AMO (consultation fin 2022 - début 2023 pour un démarrage prévisionnel de la mission en avril 2023) ;

Etape 2 : choix du groupement de bureaux d'études pour la réalisation de l'étude transfert (consultation mi 2023 pour un démarrage prévisionnel de l'étude en novembre 2023) ;

Etape 3 : Fin de l'étude et organisation d'un débat sur la tarification des services et les investissements liés aux compétences transférées : automne 2025.

- et à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret et de nommer Madame Nadine VILLIERS en charge du suivi de ce dossier.

**Pour : 49 Contre : 1 Abstention : 0**

Le Président,  
Roger DENORMANDIE

Emis le 13/12/2022, transmis en sous-préfecture  
et rendu exécutoire le 16/12/2022

  
C.C. Le secrétaire de séance